REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté 26 MARS 2021

Portant composition de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1er mars 2001 (statut unique)

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 12 février 2009 portant tirage au sort de représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire compétente à l'égard de agents non titulaires au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives de catégorie A ; de catégories B et C ;

Vu les désignations des organisations syndicales habilitées à le faire ;

Considérant la consultation des personnels tirés au sort et l'attribution des sièges restant vacants à des représentants de l'administration ;

Arrêté :

Article 1er

La composition de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1er mars 2001 est fixée comme suit :

A – <u>Représentants de l'administration</u>

a) Membres titulaires :

- Monsieur Laurent BELLEGUIC, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération;
- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Angélique PLUTA, cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Monsieur Jérôme SANTERRE, chef du bureau de l'administration des personnels ;
- Madame Sophie TARISTAS, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Monsieur Jean-Louis ROUSSEL, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures.

b) Membres suppléants :

- Madame Nadine RICHARD, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Guillaume DUCHESNE, au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Aziz MOUBILE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;

- Monsieur Laurent LARIVIERE, inspecteur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Pascal COSSARD, adjoint au chef du bureau de l'administration des personnels ;
- Monsieur Damien BAILLEUL, chargé de mission d'appui réglementaire au bureau de gestion des personnels contractuels ;

B - <u>Représentants du personnel</u>

Représentation des agents de catégorie A

a) Membres titulaires :

- Monsieur Frédéric NABUCET;
- Monsieur Daniel LAGNEAUX.

b) Membres suppléants :

- Monsieur Pascal VILLARD,
- Madame Marine LONGIS.

Représentation des agents de catégorie B

a) Membres titulaires :

- Madame Saliha BOUADLA (CFDT) ;
- Madame Maryse FAUCONNIER.

b) Membres suppléants :

- Madame Catherine GATOU ;
- Madame Catherine DACALOR.

Représentation des agents de catégorie C

a) Membres titulaires :

- Monsieur Frédéric ROUSTAN ;
- Monsieur Olivier MEUNIER.

b) Membres suppléants :

- Monsieur Christophe AMIEL ;
- Monsieur Florian DESCHAMPS-DOUCOT.

Article 2 – L'arrêté du 27 juin 2019 modifiant la composition de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1er mars 2001 (statut unique) est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait, le 26 MARS 2021

Pour le ministre, par délégation

L'adjoint au sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Cédric MONTESINOS